

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	17
- votants	19
- absents	2

OBJET

Communication du rapport annuel exercice 2017/2018 de délégation de Service Public - Casino de Bourbonne les Bains - Période du 1er Novembre 2017 au 31 Octobre 2018 inclus

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16 septembre 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 septembre 2019

Du 12 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 12 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Patrick BREYER à André NOIROT, Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Patrick BREYER, Amélie MOLTER

Un scrutin a eu lieu, Mme Emilie BEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'une convention de concession signée le 12 Octobre 2000 entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société SOCABO portant sur le Casino de Bourbonne les Bains lie les deux parties en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000.

Cette concession a été conclue pour une durée de dix-huit ans courant à compter de la date de première autorisation de jeux intervenue le 7 Juin 2004 pour se terminer le 6 Juin 2022.

Cette concession porte sur un ensemble immobilier sis 1 Place des Bains situé au centre ville dans lequel la société SOCABO exploite le Casino de Bourbonne les Bains en tant que locataire des lieux et qui appartient à la SCI Nouvelle de Bourbonne.

Ces deux sociétés sont détenues par le Groupe Emeraude présidé par Madame Marie-Pierre LANDOWSKI, à cette époque.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de celui-ci.

Ce rapport qui a été communiqué à la Commune de Bourbonne les Bains le 12 Juillet 2019 et dont un exemplaire est joint en annexe doit voir son examen mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Envoyé en préfecture le 16/09/2019

Reçu en préfecture le 16/09/2019

Affiché le 16/09/2019

ID : 052-215200403-20190912-2019_80-DE



Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2017/2018 de la délégation de service public portant sur la concession du Casino de Bourbonne les Bains et relatif à la période courant du 1^{er} Novembre 2017 au 31 Octobre 2018 inclus.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2019

